

Annemasse, le 14 août 2019

Monsieur le Président
EPF Haute-Savoie
1510 route de l'Arny
74350 ALLONZIER la CAILLE

OBJET : Prorogation et évolution des portages sur les tènements portés par l'EPF 74 dans le cadre de la ZAC Etoile, sur la Commune d'AMBILLY

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie porte (EPF74), pour le compte de la commune d'Ambilly, les parcelles suivantes incluses dans le périmètre de la ZAC d'intérêt communautaire Etoile Annemasse-Genève à partir de 2014.

Désignation des biens en portage		
Section	N° Cadastral	Identification Portage
AC	32-135	C008AG1-Cts MAULINI
AC	13	C008AG2-MAULINI René
AC	30	C008AG3-BURNIER
AC	259-261	C008AG4-AG5 COCHELIN/OLIVIER
AC	31-33	C008AG7/AG8 CECCONI

Par la présente, la Communauté d'agglomération Annemasse les Voirons et la commune d'Ambilly sollicitent l'EPF74 pour proroger les conventions de portage des tènements ci-dessus mentionnés. En effet, compte tenu de l'évolution du planning opérationnel de rachat des fonciers dans la ZAC Etoile, il est nécessaire de modifier la durée des portages. Ces conventions ayant été passées dans le cadre de portages à 4 ans avec remboursement à terme, elles arrivent à échéance en 2019, excepté pour les parcelles AC n°32 et n°135, mais qui, par commodité de gestion, sont intégrées à la présente demande. Ainsi il est demandé à l'EPF74 de bien vouloir proroger de 4 ans à terme les conventions de portage.

Par ailleurs, les discussions et engagements pris en Revue de Projet Politique de la ZAC Etoile le 17 avril 2019, amènent, la Commune d'Ambilly et Annemasse Agglo à solliciter une modification des portages pour en faire évoluer le bénéficiaire. **Ainsi il est demandé au conseil d'administration de l'EPF74 de substituer Bouygues Immobilier à la Commune d'Ambilly.**

Les modalités précises de ces substitutions seraient régies par des conventions passées entre l'EPF 74, la ville d'Ambilly et Bouygues Immobilier.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire,
Denis Maire

Le Maire de la Commune d'Ambilly,
Guillaume Mathelier